



une création originale



Remplacements des menuiseries privatives en copropriété

Contraintes et solutions



Les économies d'échelle au service de la rénovation énergétique

Fondé en 1936, le Groupe LORILLARD, figure aujourd'hui parmi les dix plus importantes sociétés françaises de menuiserie industrielle sur mesure. Avec un chiffre d'affaires de 1_à millions d'euros et une équipe de 50 collaborateurs, il compte parmi les acteurs les plus dynamiques du secteur.

Situé à Chartres (28) sur un terrain de 250 000 m², et installé dans des bureaux et ateliers de 34 000 m², le groupe LORILLARD réalise aujourd'hui des menuiseries en bois, bois-alu, aluminium et PVC, ainsi que des ouvrages divers.

Une stratégie de développement résolument tournée vers la satisfaction de ses clients et l'adaptation de ses productions et services à la demande du marché, a conduit le Groupe LORILLARD à spécialiser ses activités au fil des années. Il est parmi les premiers à percevoir, dès les années 80, l'avenir du PVC pour la fabrication des menuiseries extérieures et à investir dans un outil de production dédié à ce nouveau matériau.

Aujourd'hui le Groupe LORILLARD opère sur tous les secteurs d'activité par l'intermédiaire de marque dédiée, notamment :

- LORENOVE pour les particuliers,
- LORENOVE GRANDS COMPTES pour les copropriétés



*Siège social
L'Atrium*

*1 Av Gustave Eiffel
28000 CHARTRES*

Les règles en regroupement (achat groupé)

REPLACEMENT À TITRE INDIVIDUEL



- Éléments privatifs
- Éléments communs car fixés à la façade et son **ÉTANCHÉITÉ** = ressort de la **COPROPRIÉTÉ**

Aucune autorisation nécessaire si changement à l'identique*

** Uniquement si privatif. Si partie commune vote à la majorité simple article 24*



Si modification de l'aspect extérieur:

VOTE à la majorité absolue à l'assemblée des copropriétaires de l'article 25

Les règles en regroupement (achat groupé)

Les acteurs :

- Le CS,
- Le syndic (facultatif),
- Les copropriétaires

DEVIS INDIVIDUELS PRIVATIFS



COMMANDES DIRECTES ENTRE
LORENOVE ET
COPROPRIETAIRES

Les aides individuelles :

- Ma Prim Renov'
 - CEE
- TVA réduite (5,5%)

Pourquoi cette démarche :

- Rénovation énergétique des logements
- Harmonisation des façades
- Amélioration de l'étiquette énergétique globale de la résidence
- Economie d'échelle sur les volumes

Les règles en regroupement (achat groupé)

Les étapes et missions de LORENOVE GRANDS COMPTES

- Conseil et prescription conjointement avec le CS
- Établit l'offre tarifaire valable pour la résidence
- Réalise la communication (affichage, boitage, sms, mail, soirée d'infos et présentations)
- Effectue les visites d'états des lieux sur rendez-vous
- Edite les devis individuels et regroupe les commandes
- Assure la pose, le suivi d'exécution, la relation avec les occupants

Les règles en marché global de travaux

REPLACEMENT PAR UN VOTE D'OBLIGATION

Article 7 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010



= Travaux d'intérêts collectifs sur les parties privatives



décision à la **MAJORITÉ ABSOLUE** de l'article 25

Au frais des **COPROPRIÉTAIRES**



Le copropriétaire ayant fait un remplacement individuel de – de 10 ans n'est pas concerné

Les règles en marché global de travaux

Les acteurs :

- Bureau d'étude,
- Architecte,
- Bureau de contrôle,
- SPS,
- Ingénierie financière,
- Syndic,
- Conseil syndical...



Pourquoi cette démarche :

- Coordination des corps de métier (ravalement, menuiseries...)
- Exigence du site,
- Plan de sauvegarde, OPAH,
- Garantie des différents acteurs (architecte, bureau de contrôle...)
- Collecte de subventions
- Amélioration de l'étiquette énergétique

Contacter Lorenove



Aurélien HOELLINGER

Directeur Commercial

02.37.91.75.77

aurelien.hoellinger@lorillard.fr

